

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **AIDE AU DEVELOPPEMENT GEMBOUX**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Passage des Déportés

N°: 2

Boîte:

Code postal: 5030

Commune: Gembloux

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Namur

Adresse Internet: <http://www.ong-adg.be/>

Numéro d'entreprise

BE 0432.503.697

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

01-12-2004

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du

15-06-2012

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2011

au

31-12-2011

Exercice précédent du

01-01-2010

au

31-12-2010

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 1.2, A-asbl 4.1.1, A-asbl 4.2.1, A-asbl 4.2.2, A-asbl 4.2.3, A-asbl 4.4, A-asbl 4.6

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES, et le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

FRERE POL

RUE DE L'ETANG 16
5031 Grand-Leez
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

LEROUX MARTINE

RUE DE FLOREFFE 71
5190 Jemeppe-sur-Sambre
BELGIQUE

Administrateur

MERGEAI GUY

ALLEE DES MARRONNIERS 7/1

5030 Gembloux
BELGIQUE

Administrateur

PARMENTIER CLAIRE

RUE DE LA VOTE 59
5030 Gembloux
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

ROGER CHRISTIAN

CHAUSSÉE DE TIRLEMONT 53
5030 Gembloux
BELGIQUE

Administrateur

VANESSE ANNE

RUE DE PETIT LEEZ 189
5031 Grand-Leez
BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

BEETZ Madeleine

Avenue Marie Louise 22
1410 Waterloo
BELGIQUE

Administrateur

FALISSE André

Rue Laid Pachis 14
5031 Grand-Leez
BELGIQUE

Administrateur

MAZOYER Marcel

Villa d'Amont 14
FRANCE

Administrateur

FREDERICKX CLAUDE

RUE GUSTAVE NORGA 34/D02
1140 Evere
BELGIQUE

Trésorier

LENAERTS POL

RUE ISABELLE BRUNELLE 20
5380 Fernelmont
BELGIQUE

Administrateur

TOTTE ANNE

CHEMIN DE LA GIVRONDE 28
5030 Gembloux
BELGIQUE

Administrateur

SCPRL DGST & PARTNERS REVISEURS D'ENTREPRISES/ BEDRIJSREVISOREN - REPRÉSENTÉ PAR MICHEL DEWOLF (B00288)

BE 0458.736.952
AVENUE E. VAN BECELAERE 27A
1170 Watermael-Boitsfort
BELGIQUE

Commissaire

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	50.740	30.837
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	4.1.1	21		
Immobilisations corporelles	4.1.2	22/27	48.196	28.486
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	48.196	28.486
Appartenant à l'association en pleine propriété		241	3.131	4.953
Autres		242	45.065	23.533
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	4.1.3/4.2.1	28	2.544	2.351
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	4.457.969	1.779.042
Créances à plus d'un an		29	1.076.518	
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	1.076.518	
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915	1.076.518	
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	2.343.735	993.273
Créances commerciales		40	35.363	17.194
Autres créances		41	2.308.372	976.079
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	4.2.1	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	1.029.629	784.473
Comptes de régularisation		490/1	8.087	1.296
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	4.508.709	1.809.879

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>239.333</u>	<u>220.804</u>
Fonds associatifs		10	33.165	33.165
Patrimoine de départ		100	22.010	22.010
Moyens permanents		101	11.155	11.155
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	4.3	13	40.000	40.000
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	130.184	128.579
Subsides en capital		15	35.984	19.060
PROVISIONS	4.3	16		<u>5.953</u>
Provisions pour risques et charges		160/5		5.953
Provisions pour dons et legs avec droit de reprise		168		
DETTES		17/49	<u>4.269.376</u>	<u>1.583.122</u>
Dettes à plus d'un an	4.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	4.4	42/48	404.901	350.599
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43	200.000	200.000
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	200.000	200.000
Dettes commerciales		44	31.455	33.134
Fournisseurs		440/4	31.455	33.134
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	69.051	82.294
Impôts		450/3	14.127	16.437
Rémunérations et charges sociales		454/9	54.924	65.857
Dettes diverses		48	104.395	35.171
Obligations, coupons échus et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	104.395	35.171
Comptes de régularisation		492/3	3.864.475	1.232.523
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>4.508.709</u>	<u>1.809.879</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	1.545.271	964.265
Ventes et prestations		70/74	3.059.088	2.322.105
Chiffre d'affaires		70	71.683	103.087
Cotisations, dons, legs et subsides		73	2.987.405	2.198.459
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	1.513.816	1.357.840
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	4.5	62	1.113.945	823.151
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	25.341	12.037
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	1.992	2.256
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		-849
Autres charges d'exploitation		640/8	397.953	129.662
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	6.040	-1.992
Produits financiers	4.5	75	11.385	4.946
Charges financières	4.5	65	14.615	15.575
Bénéfice (Perte) courant(e) (+)/(-)		9902	2.810	-12.621
Produits exceptionnels		76		
Charges exceptionnelles		66	1.205	544
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	1.605	-13.165

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	56.071
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	45.052	
Cessions et désaffectations	8179	790	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	100.333	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	27.585
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	25.341	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	789	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	52.137	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	48.196	
DONT			
Appartenant à l'association en pleine propriété	8349	3.131	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	2.351
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	469	
Cessions et retraits	8375	276	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	2.544	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	2.544	

ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

ETAT DES FONDS AFFECTÉS

Fonds affectés à la couverture d'un passif social

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination du montant affecté
Le conseil d'administration peut proposer à l'Assemblée générale une réserve pour passif social avec comme maximum le coût théorique des indemnités compensatoires de préavis si le personnel siège et expatrié devait être licencié

Code	Exercice
131	40.000

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important

Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL****Travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Nombre total à la date de clôture	9086	14	16
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	13,1	13,6
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	22.171	24.076

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	477.075	659.274
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	80.511	106.255
Primes patronales pour assurances extralégales	622	6.948	6.337
Autres frais de personnel	623	549.411	51.285
Pensions de retraite et de survie	624	0	

RÉSULTATS FINANCIERS**Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503

Montant de l'escompte à charge de l'association sur la négociation de créances

653

Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises) (+)/(-)

656

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Émoluments du Commissaire : 4.840 EUR TVAC

Autres missions d'attestation du commissaire : 5.675 EUR TVAC

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association:

32902

Travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

	Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>		3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent						
Nombre moyen de travailleurs	100	11,2	2,8	13,1 ETP		13,6 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	19.760	2.411	22.171 T		24.076 T
Frais de personnel	102	557.209	61.681	618.890 T		613.611 T

A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel		3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	12	2		13,4
Par type de contrat de travail					
Contrat à durée indéterminée	110	9	2		10,4
Contrat à durée déterminée	111	3			3
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112				
Contrat de remplacement	113				
Par sexe et niveau d'études					
Hommes	120	7			7
de niveau primaire	1200				
de niveau secondaire	1201				
de niveau supérieur non universitaire	1202	1			1
de niveau universitaire	1203	6			6
Femmes	121	5	2		6,4
de niveau primaire	1210				
de niveau secondaire	1211	1			1
de niveau supérieur non universitaire	1212		1		0,8
de niveau universitaire	1213	4	1		4,6
Par catégorie professionnelle					
Personnel de direction	130				
Employés	134	12	2		13,4
Ouvriers	132				
Autres	133				

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Entrées Nombre de travailleurs pour lesquels l'association a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	1	1	1,5
Sorties Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	3	1	3,5

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
	5801	2	5811	7
	5802	62	5812	187
	5803	2.494	5813	5.327
	58031	4.827	58131	10.244
	58032		58132	
	58033	2.333	58133	4.917
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour l'association	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'ÉVALUATION ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1° INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Annexe 4.5 : Le nombre de travailleurs inscrits (14 personnes) correspond uniquement au personnel belge (siège et expatrié) tandis que les frais de personnels (1.113.945 EUR) reprennent également le coût salarial des partenaires (263.877 EUR) ainsi que le personnel local au Sénégal (231.178 EUR pour 54 personnes).

- Bilan social : Le total des frais de personnel repris dans le bilan social ne reprend que le coût salarial du personnel belge (siège et expatrié).

2° REGLES D'ÉVALUATION

CLASSE 1 : Fonds social, provisions pour risques et charges et dettes à plus d'un an

10 Fonds associatifs
 100 Patrimoine de départ
 101 Moyens permanents (dons, legs ...)
 1011 Moyens permanents reçus en espèces
 1012 Moyens permanents reçus en nature

Définition : somme du patrimoine de départ tel qu'il existe au premier jour du premier exercice de l'association et des moyens permanents destinés à soutenir durablement l'activité de l'association.

Evaluation : Les moyens permanents reçus en espèces sont évalués à leur valeur nominale. En ce qui concerne les moyens permanents reçus en nature, ceux-ci sont évalués à leur valeur d'acquisition avec déduction des amortissements. (Voir règles d'évaluation relatives aux immobilisations corporelles)

13 Fonds affectés

Définition : ils sont constitués du résultat positif que l'association réalise et auquel elle souhaite donner une affectation très spécifique. Il s'agit en fait d'une réserve.

131 : fonds affectés pour passif social : le conseil d'administration peut décider d'affecter ou non une réserve pour passif social avec comme maximum le coût théorique des indemnités compensatoires de préavis si le personnel siège et expatrié devait être licencié.

132 : fonds affecté pour la part propre de projets futurs : le conseil d'administration peut décider d'affecter une réserve pour couvrir une partie des fonds propres nécessaires aux projets futurs qui ont été introduits pour financement.

14 Bénéfice reporté - Perte reportée

Définition : Le bénéfice reporté est la partie du bénéfice qui n'a pas été distribué et qui n'a reçu, au terme de l'exercice, aucune affectation particulière. Ce report servira de moyens disponibles pour les activités futures.

15 Subsidés en capital

Définition : il s'agit de subsidés tant en espèces qu'en nature ayant pour objectif l'acquisition d'actifs immobilisés ou à soutenir durablement l'activité de l'association. Il peut s'agir également de dons ou legs en nature, dans le but de les utiliser comme immobilisations.

Evaluation : le montant de ceux-ci est amorti chaque année au même rythme que l'immobilisation acquise au moyen de ces subsidés.

Le subside lié à l'immobilisation est amorti au même rythme que l'immobilisation elle-même. Le solde du subside non amorti est porté en compte 15.

16 Provisions

165 Provisions pour autres risques et charges

Définition : Les provisions pour risques et charges couvrent, selon leur nature, des pertes ou des frais bien définis qui sont probables ou certains à la date du bilan, mais dont le montant n'est pas déterminé. Les provisions ne peuvent être utilisées pour des corrections de valeur sur les actifs.

Evaluation : Les provisions doivent répondre aux exigences de prudence, sincérité et bonne foi. Elles sont constituées au fur et à mesure et ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice. Au cas où cela n'est plus nécessaire, les provisions ne peuvent plus être maintenues.

CLASSE 2 : Actifs immobilisés et créances à plus d'un an

22 - 27 Immobilisations corporelles

Définition : Les immobilisations corporelles recouvrent l'ensemble des biens liés à l'activité de l'entreprise. Nous retrouvons dans les immobilisations corporelles, les terrains et constructions, le matériel et le gros outillage, le mobilier et le matériel roulant.

Evaluation : Un achat sera placé dans les immobilisations corporelles dès lors que sa valeur d'acquisition à l'unité dépasse 300 euros. Les immobilisations corporelles donnent lieu à amortissement à chaque exercice, la charge d'acquisition est ainsi répartie sur plusieurs années. La durée des amortissements est fixée comme suit :

- mobilier : 05 ans
- matériel de bureau : 03 ans
- matériel informatique : 03 ans
- matériel audiovisuel : 03 ans
- logiciels : 02 ans
- matériel roulant : entre 03 et 05 ans

L'inventaire doit correspondre rigoureusement au tableau des amortissements présenté au terme de l'exercice. Un inventaire physique sera réalisé au 31 décembre de chaque année. Les sorties, biens obsolètes ou désaffectés seront repérés et justifiés au conseil d'administration. Le tableau des amortissements sera adapté explicitement en conséquence.

28 Immobilisations financières

288 Cautionnements versés en numéraire

Définition : sont repris sous cette rubrique les cautions et garanties versées à tiers.

Evaluation : valeur nominale versée au titre de garantie. Au 31 décembre, tous les postes en devises sont réévalués en euro sur base d'un taux de change obtenu sur le site « oanda.com »

CLASSE 3 : Stocks et commandes en cours d'exécution

Non applicable.

CLASSE 4 : Créances et dettes à un an au plus

40 Créances commerciales

Définition : sont repris sous cette rubrique les contrats qui ne sont pas considérés comme des subsidés (ex. prestations de services) qui ont déjà été réalisés ou qui sont en cours d'exécution mais pour lesquelles la facture n'est pas encore établie.

Evaluation : ces créances sont évaluées à leur valeur nominale et peuvent faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable. Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

41 Autres créances : comptabilisation des subsidés

Définition : l'enregistrement d'un subside ne peut se faire qu'à partir de l'instant où il ya un engagement ferme, écrit et signé du bailleur. Cet engagement se traduit soit par une convention soit par un décret, un arrêté royal ou ministériel ou, le cas échéant, tout autre moyen engageant le bailleur

Evaluation : tout subside sera considéré en recettes durant l'année en cours au prorata des dépenses faites et couvertes par ce subside ; Il en résulte que la partie du subside non utilisée durant l'exercice sera considérée comme un produit à reporter en année X+1 (493) ou à rembourser (492) si le contrat de subsidiation est arrivé à échéance et ce, en fonction des modalités décrites dans les contrats signés avec les bailleurs.

Pour les revenus administratifs budgétisés sur les projets, ils sont reconnus comme tels durant l'année en cours au prorata des dépenses directes couvertes par le projet correspondant ; Il en résulte que la partie des revenus administratifs non utilisée sera traitée comme le subside principal.

43 Dettes financières

Définition : il s'agit de lignes de crédit accordées par des institutions financières ou autre pour permettre à ADG de faire face à des besoins ponctuels en trésorerie.

Evaluation : ces dettes sont évaluées à leur valeur nominale et leur remboursement doit avoir lieu à l'échéance fixée dans la convention.

44 Dettes commerciales

444 Factures à recevoir

Définition : Il s'agit des factures fournisseurs relatives à l'exercice écoulé mais impayées ou non reçues à la date de clôture.

Evaluation :

- En rubrique 440 (fournisseurs) seront inscrites les factures fournisseurs impayées au terme de l'exercice.
- En rubrique 444 (factures à recevoir) seront inscrites les factures relatives à l'exercice écoulé mais encore non inscrites au facturier d'entrée à la clôture de l'exercice.

45 Dettes fiscales, salariales et sociales

Définition : Ce poste reprend les dettes sociales et fiscales à payer.
Evaluation : valeur nominale

49 Comptes de régularisation et comptes d'attente
491 Produits acquis

Définition : Il s'agit des prorata de produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ultérieur mais qui sont à rattachés à un exercice écoulé. Sont enregistrés ici les intérêts créditeurs de l'année en-cours mais qui seront perçus lors d'un exercice ultérieur.
Evaluation : valeur nominale

492 Charges à imputer

Définition : Il s'agit des subsides à rembourser, c.à.d. les subsides pour lesquels la partie qui n'a pas été engagée ne peut être reportée sur l'exercice suivant dû à l'annualité du subside et qui doit être remboursée aux bailleurs de fonds.
Evaluation : la partie non engagée de ces subsides devra être comptabilisée dans cette rubrique

493 Produits à reporter

Définition : Il s'agit de la partie du subside qui n'a pas été engagée dans le courant de l'exercice et qui est reportée à l'exercice ou aux exercices suivants.
Evaluation : à la clôture de chaque exercice, la partie du subside non engagée pour chaque projet sera déterminée et comptabilisée dans la

rubrique.

493500 : Produits non liés affectés

Définition : Il s'agit des fonds propres générés dans l'exercice et qui sont directement affectés au financement de l'apport propre de dépenses engagées en année X+1.

Evaluation : Cfr procédures gestion de subsides.

499 Comptes d'attente

Définition : Le compte d'attente est destiné à enregistrer provisoirement des montants qui, au moment de leur comptabilisation, ne peuvent être imputés de façon certaine à un compte déterminé.

Evaluation : ce compte d'attente doit être soldé à la clôture de chaque exercice comptable

CLASSE 5 : Placements et trésorerie et valeurs disponibles

Définition : Il s'agit des avoir en comptes courants et en placement à terme.

Evaluation : sont évalués à leur valeur nominales et les intérêts provenant de placements de trésorerie et de valeurs disponibles sont pris en résultat prorata temporis.

Au 31/12, tous les postes en devises sont réévalués en euro sur base d'un taux de change obtenu sur le site « oanda.com ».

Adaptation des règles d'évaluation par rapport à l'exercice précédent (AR 30.01.2001, Art. 30, Alinéa 3) : les règles d'évaluation ont été complétées et précisées sans aucune modification de fond sur les règles existantes afin de les rendre plus claires

Bruxelles, le 6 juin 2012.

avenue E. Van Becelaere 27A - B 1170 Bruxelles
T. 02 660 63 43 F. 02 673 54 86 bruxelles@dgst.be

**RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'EXERCICE CLÔTURÉ
LE 31 DÉCEMBRE 2011 PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ASBL AIDE AU DÉVELOPPEMENT GEMBLOUX**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels, établis en fonction des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2011, dont le total du bilan s'élève à 4.508.709 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 1605 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion de l'association. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne approprié à l'établissement et à la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Elle comprend également le choix et l'application de règles d'évaluation adéquates, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels, sur la base de nos contrôles. Ceux-ci ont été effectués conformément aux dispositions légales applicables en Belgique et aux normes de révision édictées par l'Institut des réviseurs d'entreprises. Ces normes de révision requièrent que nos contrôles soient organisés et exécutés de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'association en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu des responsables de l'association les explications et informations requises par nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par l'association, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions et informations complémentaires

Le respect de la loi sur les associations et des statuts, relève de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations ci-après, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre attestation des comptes annuels.

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure et de certains retard dans la présentation des comptes annuels, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Pour le reste, nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou de la loi sur les associations.
- Notre mission ne comportait pas le contrôle systématique de l'éligibilité des dépenses au regard des règles contractuelles applicables aux subventions qui ont été obtenues par votre association.

Pour la SCivPRL "DE WOLF, GILSON & C° - REVISEURS D'ENTREPRISES",
Commissaire,



Michel DE WOLF
Réviseur d'entreprises.